

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1652

présenté par  
M. Sempastous, Mme Pascale Boyer et M. Simian  
à l'amendement n° 1462 du Gouvernement

-----

### **ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.